

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur



19137817



MONITEUR BELGE
DIRECTION
09 OCT. 2019
BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

01 OCT. 2019

Pour le Greffe

N° d'entreprise : **889 509 992**

Nom

(en entier) : **Caravane pour la Paix et la Solidarité**

(en abrégé) : **CPPS**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue du Grand faux 50, 5190 Spy**

Objet de l'acte : Modification des statuts

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS

Il s'est tenu, le 14 septembre 2019, dans les locaux de la Caravane pour la Paix et la Solidarité situés à la Rue Gaillot 15 à 5000 Namur, l'Assemblée générale extraordinaire sur initiative du Conseil d'administration.

Présences: Molisho Zobela, Linda Kaharahunga, Béatrice Mulengezi Bashizi, Emmanuel Vangu Vangu, Changa Kyenda-Napene, Christine Ngalula, Mado Cideka, Youyou Cibilolo

Un seul point a figuré à l'ordre du jour de l'AGE: Modification des statuts

Après avoir suivi avec attention l'exposé de l'administrateur Emmanuel vangu Vangu qui a été envoyé par la CPPS à la formation du 3 juillet 2019 sur la Nouvelle loi des ASBL (Code des sociétés et des associations) organisée par l'ASBL IDEJI à Bruxelles, les membres présents ont décidé de revisiter, séance tenante, les statuts de CPPS, afin de se conformer aux nouvelles dispositions légales sur les associations belges qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020.

Après débat et délibération, les membres ont approuvé, à l'unanimité des voix, soit 8 voix sur 8, les 37 articles qui constituent désormais les nouveaux statuts de Caravane pour la Paix et la Solidarité, en sigle CPPS.

À la fin des travaux une collation a été offerte à tous les membres par la Directrice de CPPS, le tout dans une ambiance conviviale!

Commencée à 17h00, la Présidente du Conseil d'administration qui a présidé l'AGE, a levé la séance à 18h15, l'ordre du jour ayant été épuisé.

Fait à Spy, le 21 septembre 2019

Béatrice MULENGEZI BASHIZI
Directrice CPPS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).